



Conseil économique et social

Distr. générale
7 janvier 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable

Cinquième réunion

Genève, 18 et 19 mars 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts de la CEE¹ sur les compétences en matière d'éducation au développement durable à sa première réunion

Rapport du Président du Groupe d'experts

I. Introduction

1. Le Groupe d'experts de la CEE sur les compétences en matière d'éducation au développement durable a été créé par le Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable à sa quatrième réunion (19 et 20 février 2009; ECE/CEP/AC.13/2009/2, par. 31 à 36). Le présent document est un rapport d'activité destiné au Comité directeur et visant, notamment, à faciliter la tenue de consultations approfondies avec ce dernier, le Comité directeur étant l'organe décisionnel du processus.

2. Après la création du Groupe d'experts, les membres qui le composent, soit 18 experts, ont été nommés sur la base des candidatures soumises par les États et d'autres parties prenantes, compte tenu des critères de sélection définis par le Comité directeur (ECE/CEP/AC.13/2009/2, par. 33, et ECE/CEP/AC.13/2009/7, par. 19 à 21) et en consultation avec le Président proposé par le Comité. La liste des experts est disponible sur le site de la CEE².

3. La première réunion du Groupe d'experts s'est tenue du 30 septembre au 2 octobre 2009 à Lund (Suède). Organisée conjointement par le Gouvernement suédois et l'Université de Lund, elle a eu lieu immédiatement après la Conférence européenne sur l'éducation au développement durable (EDD) organisée par l'Université de Lund. Seize experts y ont participé.

¹ Commission économique pour l'Europe.

² www.unece.org/env/esd/sc.egc.htm.

4. M. Roel Van Raaij (Pays-Bas) a été invité par le Comité directeur à présider le Groupe d'experts, mais il a souhaité céder sa place à quelqu'un d'autre. Pour des raisons pratiques et afin d'assurer la continuité avec les travaux du Groupe d'experts des indicateurs, dont il avait été Président, M. Van Raaij a dirigé les travaux du Groupe d'experts le premier jour de la réunion. Il a ensuite cédé la présidence à M. Michael Scoullou (Grèce, Président) et à M. Roland Tormey (Irlande, Vice-Président). M. Tormey a assuré la présidence le deuxième jour et, le troisième jour, il a coprésidé la réunion avec M. Scoullou.

II. Mandat, calendrier des travaux et structure du document final du Groupe d'experts

5. À sa première séance, le Groupe d'experts s'est penché essentiellement sur: a) la définition de son mandat, y compris la portée des compétences et des recommandations à formuler; b) le plan et les méthodes de travail proposés; et c) la structure du document final issu de ses travaux. Il s'est également penché sur les liens qui pourraient être noués avec divers mécanismes nationaux et internationaux afin notamment de créer des synergies et de susciter des réactions des diverses parties prenantes.

6. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il avait pour mandat de: a) formuler des recommandations générales à l'intention des décideurs; et b) définir un ensemble de compétences de base en matière d'EDD à l'intention des éducateurs.

7. À cet égard, le Groupe d'experts a noté que la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable préconisait expressément le développement des compétences des éducateurs en matière d'EDD. Lors de la séance conjointe consacrée à l'EDD, tenue à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10 au 12 octobre 2007), il avait été constaté que la compétence des éducateurs créait souvent un blocage entravant les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation. Les participants avaient considéré qu'il faudrait en priorité s'attacher à étoffer les compétences dans le domaine de l'EDD. La première opération de présentation de rapports avait mis en évidence la nécessité de mieux définir la nature de ces compétences et la manière dont elles pourraient être développées dans le secteur éducatif. Il importait en outre de mettre en place un environnement favorable dans lequel les activités visant à développer les compétences en matière d'EDD pourraient être soutenues et menées dans tous les États membres.

8. Le mécanisme de présentation de rapports de la CEE et l'ensemble d'indicateurs relatifs à l'EDD offrent un moyen de suivre l'application de la Stratégie et notamment de recenser les besoins des pays pour ce qui est de mettre en œuvre l'EDD dans le cadre de l'éducation formelle, non formelle et informelle. Le rapport sur l'application de la stratégie de la CEE pour l'EDD met en lumière le rôle fondamental des éducateurs dans la promotion de ce type d'éducation. Si le cadre d'indicateurs expose un certain nombre de compétences concernant les apprenants, il reste encore à recenser les compétences spécifiques requises des éducateurs pour atteindre l'objectif souhaité. Ainsi, de nouveaux travaux sur les compétences en matière d'EDD seraient également utiles aux futures opérations de présentation de rapports et apporteraient une importante contribution à la Décennie des Nations Unies consacrée à cette question.

9. Le Groupe d'experts a noté que, conformément à son mandat, il devrait organiser cinq réunions au cours de la période 2009-2010. Il a prévu de se réunir une fois en 2009 et quatre fois en 2010 afin d'élaborer un projet de document sur les compétences qui devra être soumis au Comité directeur afin que celui-ci l'examine à sa sixième session, prévue en

2011. Il a approuvé provisoirement son programme interne de travail, tout en soulignant que ce dernier devrait être souple et susceptible d'évolution.

10. Le Groupe d'experts a convenu que, lors de sa première réunion, il s'emploierait essentiellement à: a) définir clairement la nature de son mandat et la portée de ses travaux; b) recenser les questions pertinentes et convenir provisoirement de la structure de son document final; c) recenser les documents et les processus pertinents; et d) établir un plan de travail provisoire.

11. Le Groupe d'expert a convenu que, d'ici à la clôture de sa deuxième réunion, il devrait avoir établi la liste des compétences pertinentes et recensé les groupes cibles et les parties prenantes des processus ainsi que les questions qui seraient portées à l'attention du Comité directeur à sa cinquième réunion. Il a prévu d'élaborer une première ébauche du document sur les compétences avant sa troisième réunion et d'examiner ce projet au cours des deux réunions suivantes, le but étant de mettre la dernière main au projet avant la sixième réunion du Comité directeur, qui devrait se tenir en 2011.

12. Le Groupe d'experts a débattu de la structure du document final. Il a estimé que le plus judicieux serait que ce document se subdivise en deux parties, dont la première contiendrait des recommandations sur le développement des compétences en matière d'EDD destinées aux décideurs et la seconde une liste de compétences en matière d'EDD destinée aux éducateurs, car cela permettrait d'adapter le style et le degré d'approfondissement du sujet aux destinataires du document.

13. Le Groupe d'experts a examiné la question de savoir si le document final devait être publié en tant que document officiel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou en tant que publication à part. La première option permettrait d'obtenir que le document final soit traduit dans les trois langues officielles de la CEE et que le projet fasse l'objet d'un examen approfondi à la sixième réunion du Comité directeur. Cela étant, les experts ont estimé que, si le document final était publié par une maison d'édition, il serait plus agréable à utiliser, plus souple et plus accessible, en particulier pour les éducateurs qui mènent des activités au plan national. Le Groupe d'experts a convenu de demander l'avis du Comité directeur sur ce point.

14. Selon le Groupe d'experts, il pourrait être utile d'illustrer les compétences, lorsque cela est possible, par des exemples tirés de la pratique au plan national. Toutefois, la collecte de ces exemples pourrait s'avérer très longue; aussi faudrait-il en déterminer le nombre et la portée avec souplesse et au cas par cas. Plusieurs exemples pratiques pourraient déjà être trouvés dans les travaux menés dans le cadre d'autres processus tels que l'ENSI (Environment and Schools Initiatives) et parmi les exemples de bonnes pratiques collectés dans le cadre de la stratégie de la CEE pour l'EDD. Le Groupe d'experts a convenu qu'il fallait trouver et utiliser autant que possible les exemples existants de façon à exploiter efficacement les ressources et à éviter les chevauchements d'activités. Il a décidé de demander au Comité directeur de préciser dans quelle mesure il devrait recourir à ces exemples.

III. Groupes cibles, parties prenantes et processus correspondants

15. Le Groupe d'experts a noté que, conformément à son mandat, ses travaux étaient destinés à deux groupes cibles: a) les décideurs au plan national et aux autres échelons pertinents; et b) les éducateurs. Les recommandations relatives aux politiques devraient être adressées aux premiers et prévoir suffisamment de marge de manœuvre pour tenir compte des priorités et des spécificités nationales. Quant aux compétences, elles devraient être définies en fonction des éducateurs et adaptées à leurs besoins. À cet égard, le Groupe

d'experts a souligné que les formateurs et les établissements de formation d'enseignants étaient un sous-ensemble de ce groupe cible et qu'ils revêtaient donc une importance particulière.

16. Les experts ont noté en outre qu'il existait un certain nombre d'autres parties prenantes à ce processus, dont des établissements d'enseignement et des réseaux éducatifs, et qu'il lui fallait donc dresser la liste des processus correspondants et des documents existants et en tenir compte lors de l'élaboration du document final.

IV. Questions portées à l'attention du Comité directeur

17. Le Groupe d'experts a recensé quelques questions au sujet desquelles il souhaiterait demander conseil au Comité directeur à sa cinquième réunion (18 et 19 mars 2010).

A. Structure du document final

18. Le Groupe d'experts a estimé que le document final serait plus utile s'il était structuré en deux parties. Cela lui permettrait d'entrer suffisamment dans les détails dans chaque partie et d'adapter le contenu au public cible. La première partie serait conçue à l'intention et en fonction des décideurs et traiterait de questions politiques. Son objectif serait d'aider les pays à se doter des politiques et des cadres nécessaires pour promouvoir le développement des compétences requises chez les éducateurs. La deuxième partie serait conçue en fonction des besoins des éducateurs, dont ceux qui travaillent comme formateurs.

19. Le Groupe d'experts a toutefois noté qu'il y aurait plusieurs manières possibles de structurer le contenu du document final. Par exemple, les recommandations pourraient être insérées dans chacune des sections correspondantes, ce qui permettrait de regrouper chacune des compétences avec les recommandations de politique générale qui s'y rapportent, mais cette présentation serait moins agréable puisque les décideurs seraient contraints de lire de longues explications techniques pour trouver les passages qui les intéressent. Autre possibilité: parallèlement à la série de recommandations relatives aux politiques, une liste succincte de compétences pourrait être insérée dans la première partie du document destinée aux décideurs, étant entendu que la structure en deux parties destinées à deux publics distincts serait maintenue.

20. Étant donné l'existence d'autres possibilités d'agencer le contenu du document final, le Groupe d'experts a convenu de demander conseil au Comité directeur au sujet de la structure de ce document.

B. Statut du document final

21. En ce qui concerne le statut du document final, le Groupe d'experts a pesé les avantages et les inconvénients de la publication du document en tant que document officiel de l'ONU ou en tant que publication à part (voir par. 13). Il a décidé de soulever la question à la cinquième réunion du Comité directeur afin de lui demander son avis sur ce point.

C. Informations concernant les difficultés et les blocages

22. Le Groupe d'experts a estimé qu'il pourrait lui être particulièrement utile de recenser les blocages auxquels les États avaient été confrontés en ce qui concerne le renforcement des compétences des éducateurs en matière d'EDD. Il a constaté que certains de ces blocages avaient déjà été décrits, notamment dans la première série de rapports

soumis par certains États, et a estimé que les analyses existantes devraient être utilisées pour approfondir la question. Le Comité directeur voudra peut-être inviter des États à dresser une liste de questions et de problèmes précis qu'ils souhaiteraient mettre en relief et porter à l'attention du Groupe d'experts.

D. Exemples

23. Le Groupe d'experts a estimé qu'un certain nombre d'exemples pourraient être inclus dans le document final pour illustrer les compétences. La collecte des exemples correspondants risquerait toutefois de demander beaucoup de temps et de travail (voir par.

14). Le Groupe d'experts a donc indiqué qu'il souhaitait connaître le point de vue des membres du Comité directeur sur la question.

E. Évaluation

24. Le Groupe d'experts a estimé qu'il disposait de trop peu d'informations sur l'évaluation pour pouvoir traiter cette question de manière approfondie dans le document sur les compétences.

25. Le Groupe d'experts a considéré que la création de liens avec d'autres processus pertinents dans la région pourrait dynamiser ses efforts et renforcer les synergies. Parmi les processus qui entraînent en ligne de compte pour le Groupe, il convient de citer en particulier les processus de Bologne et de Lisbonne, la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable et les travaux du réseau ENSI dans le domaine des compétences. Le Groupe d'experts a manifesté son intention de demander de plus amples précisions aux membres du Comité directeur sur les processus ou domaines qui mériteraient d'être pris en considération dans le cadre des travaux relatifs aux compétences.
